

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 26 septembre 2023

Délibération 2023_09_38

Objet : Contrat Territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets : adoption de la feuille de route 2024-2029 et du programme d'action 2024-2026

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du douze septembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Assistaient également :

M. Michel PAGEAU (suppléant de Christophe DOUGÉ) ; Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; M. Jonathan THIERY-COLLET (Animateur bassins versants Goulaine Divatte Robinets) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de contrat susvisé,

Le Contrat territorial Eau constitue l'outil central du financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il se compose d'une feuille de route, élaborée pour une durée de 6 ans et de deux contrats successifs de 3 ans.

La stratégie d'intervention commune à l'échelle des bassins versants, appelée feuille de route, pour la période 2024-2029 et le premier Contrat territorial Eau Goulaine, Divatte, Robinets 2024-2026 ont fait l'objet en 2022 et 2023 d'une construction commune, pilotée par le SYLOA, avec les financeurs (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région des Pays de la Loire, et les Départements de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire), en coordination avec le Syndicat mixte des bassins Evre - Thou - St-Denis - Robinets - Haie d'Alot.

La feuille de route d'une durée de six ans (2024-2029) prévoit notamment :

- La priorisation des travaux visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'échelle de territoires prioritaires, à l'échelle de territoires prioritaires, à l'aval comme à l'amont du bassin versant ;
- L'approche multithématiques des travaux à mener à l'échelle de ces territoires prioritaires, associant reprises morphologiques, approches sur la qualité des eaux et une attention particulière aux zones humides en tête de bassin versant ;

L'inscription d'un volet spécifique visant à des actions de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques du bassin versant ;

Pour la contractualisation 2024-2026, le programme d'action identifie la mobilisation prévisionnelle de 3,6M€ destinés à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets dont 2,6M€ de subventions des partenaires financiers et 1M€ d'autofinancement des porteurs d'actions.

En complément de son rôle de pilote et coordinateur des contractualisations, le SYLOA assure sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions inscrites et financées au contrat :

- Le programme d'action « Préserver et restaurer les milieux aquatiques »,
- Le programme d'action « Accompagnement des professionnels »,
- Le programme d'action « Résilience, hydrologie et sobriété »,
- Le programme d'action « Connaissances, études et suivis »,
- Le programme d'action « Préserver, gérer et restaurer les espaces de biodiversité et de marais »,
- Les actions de coordination, d'animation de bassin versant et de communication (poste d'animation, suivi qualité, bilans, sensibilisation et communication).

Les documents en annexe détaillent le contenu de la feuille de route à 6 ans (2024-2029), ainsi que les fiches-actions composant le Contrat territorial Eau Goulaine, Divatte, Robinets.

***Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité,***

- **Approuve** la feuille de route des bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets sur la période 2024-2029, ainsi que le Contrat territorial Eau des bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets sur la période 2024-2026, sur la base des éléments présentés,

- **Autorise** le Président à signer le Contrat territorial Eau des bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets sur la période 2024-2026, ainsi que tous les documents ultérieurs dans l'application de ses dispositions,

- **Approuve le** programme d'action concernant les actions portées par le SYLOA, ainsi que le plan de financement associé,

- **Autorise** le Président à solliciter l'attribution des subventions dans les conditions du Contrat territorial Eau et de son plan de financement.

Fait à Vertou, le 26 septembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

